



de résolution
annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE RICHELIEU, TENUE LE 11 MARS 2025, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHE DES PATRIOTES À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Robert Pelletier, président et conseiller de McMasterville
Monsieur Martin Dubreuil, premier vice-président et conseiller de Belœil
Monsieur Martin Leprohon, deuxième vice-président et conseiller de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Émile Malo Bonin, conseiller de Sainte-Madeleine
Monsieur David Morin, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Madame Natacha Thibault, conseillère, d'Otterburn Park

Était absent :

Monsieur Sylvain Casavant, maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Louis Hébert, conseiller de Saint-Jean-Baptiste

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Dépôt des états financiers pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2024
7. Affectation du surplus de l'année financière 2024
8. Refinancement du règlement 24-14
9. Affectation au fonds de roulement
10. Modification au comité d'évaluation — projet de bouclage d'aqueduc entre McMasterville et Saint-Basile-le-Grand
11. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2024
12. Consommation d'eau pour les mois de janvier et de février 2025
13. Divers
14. Interventions de l'assistance
15. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 20 heures 2 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

25-03-008

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

25-03-009

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Leprohon

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 25-010 16-01-25 Courriel de MADAME ANISSA MAMBOUKA, technicienne juridique, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 25-01-006 faisant suite à la démission de la conseillère Natacha Garneau-Tremblay et nommant le maire Sylvain Casavant à titre de représentant à la Régie et le conseiller Ghislain Bernard à titre de substitut.
- 25-011 22-01-25 Courriel de MADAME CHRISTINE MÉNARD, directrice générale, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2024-11-377 nommant la conseillère Clarisse Viens à titre de délégué substitut à la Régie.
- 25-012 26-01-25 Lettre de la Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, nous informant que le nouveau taux de versement périodique 2025 de la prime d'assurance relative à la santé et à la sécurité du travail s'établit maintenant à 1,11 \$.
- 25-013 26-01-25 Avis de calcul du taux personnalisé 2025 établissant notre taux à 1,07 \$ alors que le taux de l'unité de classification est de 1,42 \$.
- 25-014 26-01-25 Avis de recalcul du taux personnalisé 2024, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,09 \$ au lieu de 1,10 \$.
- 25-015 26-01-25 Avis de recalcul du taux personnalisé 2023, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,15 \$ au lieu de 1,16 \$.
- 25-016 27-01-25 Avis de cotisation, CNESST, nous annonçant un remboursement de 53,50 \$ faisant suite aux modifications des taux pour 2023 et 2024 et incluant les frais de gestion 2025.

25-03-010

POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Leprohon



Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

de résolution
annotation

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 25-02, du chèque numéro 20875 au chèque numéro 20884 du déboursé numéro 202500049 au déboursé numéro 202500164 pour un montant total de 696 728,65 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

25-03-011 POINT 6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE monsieur Robert Arbour, vérificateur, a déposé les états financiers de la Régie pour l'année 2024;

ATTENDU QUE les états financiers ne comportent aucune restriction et, de l'avis du vérificateur, reflètent fidèlement la situation financière de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Leprohon

APPUYÉ PAR Monsieur Émile Malo Bonin

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt des états financiers de l'année 2024 de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, tels que soumis par monsieur Robert Arbour, vérificateur.

ADOPTÉE

25-03-012 POINT 7. AFFECTATION DES SURPLUS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année 2024 de la Régie, tels que déposés par monsieur Robert Arbour, vérificateur, indiquent un excédent des revenus sur les dépenses nettes de 195 579 \$;

ATTENDU QU'en vertu des articles 614 du Code municipal et 468,45 de la Loi des cités et villes, une régie peut disposer de son surplus de l'année financière, soit en le portant au budget de l'année suivante, en l'accumulant au surplus libre ou en le versant aux municipalités membres de la Régie;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Émile Malo Bonin

APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil

ET RÉSOLU QUE l'excédent des revenus sur les dépenses de l'année financière 2024, de 95 579 \$, soit et est versé aux municipalités membres conformément à la répartition établie par Jacques Drouin, secrétaire-trésorier, comme annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE le reste de l'excédent des revenus sur les dépenses de l'année financière 2024 soit et est versé au surplus libre.

ADOPTÉE

25-03-013 POINT 8. REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 24-14 — RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 248 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 22 AVRIL 2025

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 248 000 \$ qui sera réalisé le 22 avril 2025, réparti comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
24-14	1 416 300 \$
24-14	2 831 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunts numéro 24-14, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault

APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 avril 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 avril et le 22 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02731
180, BOUL. SIR WILFRID LAURIER
BELŒIL, QC
J3G 4G7

8. Que les obligations soient signées par le président et le secrétaire-trésorier. La Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 24-14 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 avril 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE



**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de
l'Eau de la Vallée du Richelieu**

No de résolution
ou annotation

25-03-014

POINT 9. AFFECTATION AU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE la Régie a procédé à l'achat d'une Chevrolet Bolt 2023 en janvier 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser la provenance des fonds pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR Monsieur Émile Malo Bonin

ET RÉSOLU

QUE le conseil affecte cet achat, d'une somme de 28 803,32 \$, à même le fonds de roulement, avec remboursement sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE

25-03-015

POINT 10. MODIFICATION AU COMITÉ D'ÉVALUATION — PROJET DE BOUCLAGE D'AQUEDUC ENTRE MCMASTERVILLE ET SAINT-BASILE-LE-GRAND

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, par la résolution 24 05-017 a formé un comité d'évaluation en vue de l'adjudication d'un contrat pour des services professionnels pour le projet de bouclage d'aqueduc entre McMasterville et Saint-Basile-le-Grand;

ATTENDU QUE le comité doit être modifié;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Leprohon

APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil

ET RÉSOLU

QUE le comité d'évaluation pour l'adjudication d'un contrat relatif aux services professionnels en ingénierie pour le projet de bouclage d'aqueduc entre McMasterville et Saint-Basile-le-Grand soit et est accepté tel que soumis par le directeur général dans son rapport du 11 mars 2025.

ADOPTÉE

POINT 11. BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE 2024

Le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2024, dont une copie en format PDF a été remise à chaque membre, est joint au présent point.

POINT 12. CONSOMMATION D'EAU POUR LE MOIS DE JANVIER ET DE FÉVRIER 2025

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de janvier et de février 2025 sont joints au présent point.

POINT 13. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 14. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

25-03-016 POINT 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 21 minutes.

Jacques Drouin, ing.
secrétaire-trésorier

Robert Pelletier
président